

Manifeste pour des édicules communautaires (Lausanne, août 2014)

Des édicules, arrêts de bus, toilettes publiques, abris, etc., dispersés dans Lausanne, vont être réaffectés par la Commune qui en est propriétaire. Un appel d'offres a été lancé pendant les vacances d'été pour renouveler trois d'entre eux : à l'Avenue Fraisse (dans le quartier sous-gare), à Chailly (l'arrêt de bus Pont-de-Chailly), et au croisement du Calvaire et du Bugnon (en face du CHUV).

Ces petites bâtisses sont en lien direct avec la rue et le quartier, on passe devant, on peut s'y arrêter, voir à travers les vitres, s'y abriter en cas de pluie, etc. Elles représentent ainsi, par cette implantation et cette visibilité dans l'espace public, des potentiels pour développer la vie communautaire de nos quartiers : expositions, animations extérieures, café associatif, affichage d'informations, etc.

Plutôt que de privatiser la gestion de ces édicules, de les transformer en nouveaux espaces de consommation, déjà nombreux dans notre ville, mettons ces espaces à disposition des habitants et faisons de ces lieux des espaces partagés, avec des activités multiples et variées, les plus inclusives possibles.

Nous proposons que les édicules lausannois soient réaffectés en priorité à des structures associatives impliquant les habitants du quartier. Appliquons aussi pleinement, dans les lieux mis à disposition, les principes de participation, coopération et ouverture pour que les lieux profitent à un maximum de personnes, soient animés de manière dynamique et que les projets perdurent autant que possible!

Signataires: Société de développement de Chailly-Béthusy, Association Chailly 2030, Maison de quartier sous-gare, Collectif Transmission, Association Druey 2230, Association écoquartier.



PIQUE-NIQUE | 25 septembre 2014

Pour une utilisation communautaire des édicules lausannois

Venez partager vos idées et envies à propos de l'avenir de ces bâtiments publics
- de Chailly, sous-gare, Bugnon, etc. -
Un espace de discussion et de collation vous attend, prenez vos victuailles !

Rendez-vous de 17h30 à 20h30 à l'édicule rose du rond-point Dapples-Fraisse (sous-gare)

Informations supplémentaires & manifeste sur <http://edicules.tumblr.com/>

Interpellation urgente

Edicules sur le domaine public : quelle vocation et quelle contribution à la cohésion sociale dans les quartiers ?

Le 15 juillet dernier, la Ville a publié un appel d'offres portant sur trois édicules situés sur le domaine public, dans trois quartiers lausannois, avec un délai au 15 septembre pour le dépôt de projets proposant « un concept d'exploitation innovant ». Selon le texte de l'appel d'offres, les futurs exploitants doivent également être en capacité « d'entreprendre et de financer » une rénovation de ces petits bâtiments. Les édicules concernés appartiennent actuellement à la Ville et font, dès lors, partie du patrimoine communal. Nous saluons l'idée de rendre vie à ces édicules.

Leur mise à disposition de tiers doit avoir lieu sur la base de critères clairs et transparents et dans le sens de l'intérêt collectif. Pour au moins deux des bâtiments concernés, différents projets de type associatif ou visant à favoriser la vie de quartier et la cohésion sociale seront déposés. Par définition, certains de ces projets ne peuvent pas s'appuyer sur des certitudes de financement à l'issue du délai de postulation. Il serait cependant regrettable que cet état de fait conduise à leur exclusion pure et simple, au mépris des apports sociaux que leur mise en place peut représenter.

Dès lors, et vu l'échéance prochaine du délai de postulation, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité par le biais de la présente interpellation urgente :

1. La Municipalité estime-t-elle que le délai de deux mois en plein été est le meilleur outil pour favoriser l'émergence de projets intéressants et "innovants" dans les quartiers ?
2. Quels seront les critères d'attribution? Comment seront-ils pondérés? Qu'est-ce qu'un projet "innovant" pour la Municipalité? Comment la ville imagine-t-elle que des investissements relativement importants de rénovation puissent être rentabilisés sur 30 m²? La Ville envisage-t-elle de participer à ces frais de rénovation en tant que propriétaire des édicules, en particulier si ceux-ci s'avèrent plus importants que prévu (canalisations, toits, enveloppe générale, etc) ?
3. Des projets associatifs ou émanant des habitant-e-s et visant, de façon générale, à animer le quartier et créer du lien social, peuvent-ils espérer être retenus lors de l'attribution ?
4. Comment est-il prévu d'évaluer l'intérêt social des projets proposés, au-delà de leur pure et simple viabilité financière ?
5. Quelle est l'instance de décision formelle pour l'attribution des locaux concernés par les appels d'offre ?
6. Dans le cas d'une éventuelle attribution à une société commerciale, les acteurs économiques de proximité, indépendants et ancrés dans le tissu lausannois pourront-ils être privilégiés ?
7. Quels sont les prochains édicules qui feront l'objet d'un appel d'offres? Quel est le calendrier prévu? Les prochaines réaffectations d'édicules publics pourront-elles donner la priorité aux projets associatifs et/ou de quartier?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses.

Benoît Galland

Gaëlle Lapique

Marlène Voutat

Du 28 AOUT 2014

La Municipalité prend acte

TRX

Réponse de la Municipalité
à l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts déposée le 26 août 2014
« *Édicules sur le domaine public : quelle vocation et quelle contribution à la*
***cohésion sociale dans les quartiers ?* »**

Rappel

Le 15 juillet dernier, la Ville a publié un appel d'offres portant sur trois édicules situés sur le domaine public, dans trois quartiers lausannois, avec un délai au 15 septembre pour le dépôt de projets proposant « un concept d'exploitation innovant ». Selon le texte de l'appel d'offres, les futurs exploitants doivent également être en capacité « d'entreprendre et de financer » une rénovation de ces petits bâtiments. Les édicules concernés appartiennent actuellement à la Ville et font, dès lors, partie du patrimoine communal. Nous saluons l'idée de rendre vie à ces édicules.

Leur mise à disposition de tiers doit avoir lieu sur la base de critères clairs et transparents et dans le sens de l'intérêt collectif. Pour au moins deux des bâtiments concernés, différents projets de type associatif ou visant à favoriser la vie de quartier et la cohésion sociale seront déposés. Par définition, certains de ces projets ne peuvent pas s'appuyer sur des certitudes de financement à l'issue du délai de postulation. Il serait cependant regrettable que cet état de fait conduise à leur exclusion pure et simple, au mépris des apports sociaux que leur mise en place peut représenter.

Dès lors, et vu l'échéance prochaine du délai de postulation, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité par le biais de la présente interpellation urgente :

1. La Municipalité estime-t-elle que le délai de deux mois en plein été est le meilleur outil pour favoriser l'émergence de projets intéressants et "innovants" dans les quartiers ?
2. Quels seront les critères d'attribution? Comment seront-ils pondérés? Qu'est-ce qu'un projet "innovant" pour la Municipalité? Comment la ville imagine-t-elle que des investissements relativement importants de rénovation puissent être rentabilisés sur 30 m²? La Ville envisage-t-elle de participer à ces frais de rénovation en tant que propriétaire des édicules, en particulier si ceux-ci s'avèrent plus importants que prévu (canalisations, toits, enveloppe générale, etc.) ?
3. Des projets associatifs ou émanant des habitant-e-s et visant, de façon générale, à animer le quartier et à créer du lien social, peuvent-ils espérer être retenus lors de l'attribution ?
4. Comment est-il prévu d'évaluer l'intérêt social des projets proposés, au-delà de leur pure et simple viabilité financière ?
5. Quelle est l'instance de décision formelle pour l'attribution des locaux concernés par les appels d'offre ?
6. Dans le cas d'une éventuelle attribution à une société commerciale, les acteurs économiques de proximité, indépendants et ancrés dans le tissu lausannois pourront-ils être privilégiés ?
7. Quels sont les prochains édicules qui feront l'objet d'un appel d'offres? Quel est le calendrier prévu ? Les prochaines réaffectations d'édicules publics pourront-elles donner la priorité aux projets associatifs et/ou de quartier ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses.

Parti socialiste - La Gauche - Les Verts
Benoît Gaillard
26.08.2014

Préambule

Par décision du 7 février 2013, la Municipalité décidait de fermer une vingtaine de WC publics vétustes ne répondant plus à la demande du public, permettant ainsi des économies d'eau et d'électricité. Les édicules libérés ont été, dans un premier temps, proposés aux services communaux en vue d'une réaffectation pour leur propre usage et huit d'entre eux ont trouvé preneur. Sur les douze restants, huit sont susceptibles d'être loués à des particuliers, les autres étant destinés à disparaître à moyen terme.

Suite aux différents articles parus dans la presse concernant la fermeture de ces édicules, des associations et des commerces lausannois ont manifesté leur intérêt à occuper l'un ou l'autre des WC désaffectés.

Soucieuse de valoriser le patrimoine administratif aux meilleures conditions en termes d'équité, la direction des travaux a proposé de lancer un appel d'offres en vue de déterminer les partenaires en charge de la future exploitation de ces locaux. La démarche entreprise est en tous points conforme à celle appliquée habituellement par les services communaux en pareille circonstance, comme la réaffectation de l'abribus de Saint-François, par exemple.

Réponses aux questions posées

Cela dit, la Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1

La Municipalité estime-t-elle que le délai de deux mois en plein été est le meilleur outil pour favoriser l'émergence de projets intéressants et "innovants" dans les quartiers ?

Réponse :

Suite à la récente fermeture de 20 WC publics en ville de Lausanne, les articles parus dans la presse ont engendré une vague d'intérêt de la part de particuliers concernant leur réaffectation à des fins commerciales. Devant l'attente de ces personnes (env. 10 demandes) et sachant que la réaffectation de ces édicules contribue à l'animation économique et sociale des lieux où ils se trouvent, la Municipalité a pris l'option de faire paraître au plus vite les appels d'offres dans la Feuille des avis officiels (FAO) et sur le site internet de la Ville. Afin de tenir compte de la période estivale, nous avons porté à deux mois le délai de remise des dossiers, là où le délai habituel pour ce type de démarche est de un mois. De plus, toutes les personnes qui avaient porté un intérêt spontané à ces édicules ont été informées préalablement par mail et par téléphone de la parution de l'annonce d'appel d'offres dans la FAO. Au vu du nombre important des contacts qui ont eus lieu par la suite, nous sommes persuadés que la période de parution n'a pas ou peu eu d'impact sur la qualité des dossiers. A ce jour, aucune demande de prolongation de délais n'a été émise par les participants. Le service en charge du dossier a déjà reçu des offres et il reste dans l'attente d'autres projets dans les délais fixés.

Question 2

Quels seront les critères d'attribution? Comment seront-ils pondérés? Qu'est-ce qu'un projet "innovant" pour la Municipalité? Comment la ville imagine-t-elle que des investissements relativement importants de rénovation puissent être rentabilisés sur 30 m²? La Ville envisage-t-elle de participer à ces frais de rénovation en tant que propriétaire des édicules, en particulier si ceux-ci s'avèrent plus importants que prévu (canalisations, toits, enveloppe générale, etc) ?

Réponse :

Les principaux critères d'attribution sont identiques à ceux utilisés habituellement pour ce type de démarche :

- le concept proposé : l'originalité du projet, son impact et son intégration dans le tissu du quartier considéré ;
- le type de travaux de rénovation proposé (recensement architectural, respect de l'objet, esthétique) ;
- le financement et les garanties financières (fonds propres, emprunt) ;
- le loyer proposé selon business plan ;
- les expériences des candidats ;
- le respect du développement durable ;
- les horaires d'ouverture proposés et la stabilité de l'activité dans le temps.

Ces critères seront évalués par une commission d'évaluation pluridisciplinaire composée de différents services communaux. Lors de cette évaluation, les critères ne seront pas pondérés comme c'est le cas lors d'une procédure de marchés publics, mais les dossiers seront étudiés individuellement afin de préserver les intérêts de la Ville et du quartier, tant financiers, qu'architecturaux et sociaux.

Un projet « innovant » dans ce type de démarche est un projet répondant à part entière aux besoins commerciaux (économiques), culturels ou associatifs du quartier considéré et qui propose, en plus, une solution originale et créative, susceptible d'offrir des activités nouvelles aux citoyens pour créer de l'animation et de l'attractivité.

Les dossiers seront étudiés en fonction des critères précisés ci-dessus et dans l'intérêt des quartiers auxquels ils appartiennent. Toutefois, les projets qui seront retenus ne doivent pas grever le budget communal et si un investissement financier de la part de la Ville devait être envisagé, il serait soumis à la décision de la Municipalité dont c'est la compétence.

Question 3

Des projets associatifs ou émanant des habitant-e-s et visant, de façon générale, à animer le quartier et à créer du lien social, peuvent-ils espérer être retenus lors de l'attribution ?

Réponse :

Tous les projets ont bien entendu leur chance d'être retenus pour autant qu'ils soient argumentés et qu'ils démontrent une plus-value selon les critères décrits au point 2. Le groupe d'évaluation restera toutefois attentif à la notion de service à la population et d'animation du quartier, notamment s'agissant des horaires d'ouverture. L'intégration d'une activité diurne permettra non seulement une mise en valeur du patrimoine communal mis à disposition mais surtout, comme le souhaitent les interpellateurs, de créer un lien social dans des nouvelles centralités de quartier.

Question 4

Comment est-il prévu d'évaluer l'intérêt social des projets proposés, au-delà de leur pure et simple viabilité financière ?

Réponse :

Selon les discussions déjà engagées dans le cadre du postulat de Monsieur Benoit Gaillard « *Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux* » et de la motion de Monsieur Henri Klunge « *Occupons l'espace public, faisons des terrasses* », la réaffectation de certains édicules publics, et notamment de WC sous utilisés car mal situés par rapport au flux piétonnier et trop proches d'autres WC, créera de l'animation et de l'attractivité. Cela contribuera largement à l'intérêt et la régulation sociale des lieux où ils sont situés et engendrera peut-être une diminution des incivilités. L'objectif que s'est fixé la

Municipalité en lançant cette démarche proactive étant que les citoyens se réapproprient l'espace public.

Question 5

Quelle est l'instance de décision formelle pour l'attribution des locaux concernés par les appels d'offre ?

Réponse :

Une commission d'évaluation sera formée par des représentants des services des routes et de la mobilité (RM), d'architecture (ARCH), d'urbanisme (URB), du logement et gérances (SLG), du service des parcs et domaines (SPADOM) et de la police du commerce (POLCOM), sous la direction du Directeur des travaux. Cette commission pluridisciplinaire est plus élargie que celles réunies habituellement pour ce type de démarche afin, justement, de tenir compte de l'ensemble des critères décrits au point 2.

Question 6

Dans le cas d'une éventuelle attribution à une société commerciale, les acteurs économiques de proximité, indépendants et ancrés dans le tissu lausannois pourront-ils être privilégiés ?

Réponse :

Oui, comme c'est déjà le cas pour le nouvel édicule commercial de la Sallaz où la Municipalité a pris les mêmes engagements auprès du commerce local en place.

Question 7

Quels sont les prochains édicules qui feront l'objet d'un appel d'offres? Quel est le calendrier prévu ? Les prochaines réaffectations d'édicules publics pourront-elles donner la priorité aux projets associatifs et/ou de quartier ?

Réponse :

La démarche entreprise avec ces trois premiers édicules, qui ont été proposés de façon spontanée par des citoyens, sera poursuivie pour les WC publics qui ont été fermés et dont la réaffectation présenterait un intérêt pour leur quartier.

Certains projets sont déjà en cours comme à la place de la Sallaz et à la place du Tunnel où la démarche est largement participative. Des édicules publics sont également pressentis pour le même type de projet, comme par exemple celui situé à l'arrêt de bus de Bellevaux ou celui se trouvant près de la clinique Cecil, à la tête sud du pont Chauderon. Les actions sont donc déjà lancées et leur temporalité est contemporaine. Comme pour les premiers édicules, les intérêts de la Ville seront préservés et les critères d'affectation resteront ceux décrits au point 2.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 4 septembre 2014

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud

Convoitises associatives pour les ex-WC publics

Des édicules lausannois mis au concours cet été par la Municipalité intéressent les milieux associatifs, qui plaident pour une utilisation communautaire

Qui reprendra l'exploitation des trois pavillons mis au concours par la Ville de Lausanne cet été, soit les anciens WC publics du giratoire de Fraisse et du Calvaire ainsi que l'abribus TL du pont de Chailly? Le délai pour le dépôt des candidatures a échoué le 15 septembre. Et la question taraude des associations et habitants des quartiers concernés, qui voient dans la réaffectation de ces petits bâtiments l'opportunité d'animer leur voisinage et de créer du lien social autrement que par des activités commerciales.

Demain, de 17 h à 20 h 30, ils organisent un pique-nique «pour une utilisation communautaire des édicules» à côté du pavillon du rond-point de Fraisse, près du parc de Milan.

Ce sera l'occasion pour la Maison de Quartier Sous-Gare de présenter son projet et de sonder les habitants sur leurs envies. «Notre objectif est de collaborer avec tous les acteurs du quartier, comme la Bibliothèque ou les Jardins botaniques. Nous restons ouverts à toutes les propositions et idées qui permettraient de faire vivre cet espace toute l'année»,

détaille Marlène Voutaz. La présidente de l'association imagine un lieu ouvert sur la place de Milan avec des chaises longues et des bouquins.

A Chailly, la Société de développement a déposé sa candidature pour reprendre l'abribus. Son projet? Faire de l'arrêt une sorte de vitrine du quartier. «Les associations et institutions locales, telles que la Fondation Eben-Hézer, pourraient y présenter leurs activités, ou des artistes y faire des expositions», envisage Bernard Matthey, second vice-président de la société, qui a budgété près de 100 000 francs pour la rénovation de l'édicule.

Des initiatives associatives ou émanant des habitants ont-elles une chance face à des exploitations commerciales? Olivier Français a répondu par l'affirmative lors du dernier Conseil communal, début septembre, mais il a insisté sur le fait qu'elles devraient présenter «une plus-value». A la majorité, les élus ont adopté à cette occasion la résolution de la Verte Gaëlle Lapique - qui s'inquiétait de voir McDo ou Starbucks l'emporter - demandant à la Municipalité de favoriser les projets de proximité issus des quartiers et les plus à même d'amener une contribution à la vie collective locale.

Une commission d'évaluation est en train d'examiner les dossiers. **G.S.**

Des privatisations remises en cause

ÉDICULES • A la mi-juillet, la Ville cherchait des exploitants intéressés à investir trois édicules municipaux, appel d'offres à la clé. Des citoyens se mobilisent aujourd'hui pour qu'ils ne soient pas privatisés.

PHILIPPE KOTTELAT

Que faire des édicules, arrêts de bus ou autres toilettes publiques et abris dispersés dans Lausanne qui ont passé l'âge d'être véritablement fonctionnels? Début 2013, la Ville, qui en est propriétaire, avait tranché. Plutôt que de les voir déperir, avait-elle jugé, autant lancer un appel d'offres pour les transformer en concept d'exploitation innovant. Condition essentielle: les futurs locataires étaient appelés à présenter une assise financière solide afin de prendre en charge une «rénovation douce» des pavillons ainsi que leur réaménagement intérieur. Premier sur la liste, le Kiosque Saint-François, ancienne salle d'attente des tl. Avec le succès que l'on connaît: aujourd'hui, le Kiosque transformé en snack-bar ne désemplit pas.

De nouvelles propositions

Au cœur de l'été, fort de ce succès, trois autres édicules lausannois étaient proposés à d'éventuels «repreneurs»: le WC public du giratoire de Fraisse, près du parc de Milan, ceux du Calvaire, vers le CHUV, et de l'abribus TL du pont de Chailly. Seulement voilà, dans les quartiers concernés, on ne



Les WC publics Fraisse-Kiosque constituent l'un des trois nouveaux édicules concernés. DR

entend pas de cette oreille. Ce jeudi 25 septembre, un pique-nique a été organisé sous gare à l'appel d'un regroupement d'habitants et d'associations lausannoises qui entendent dire sa réprobation à ces différents projets.

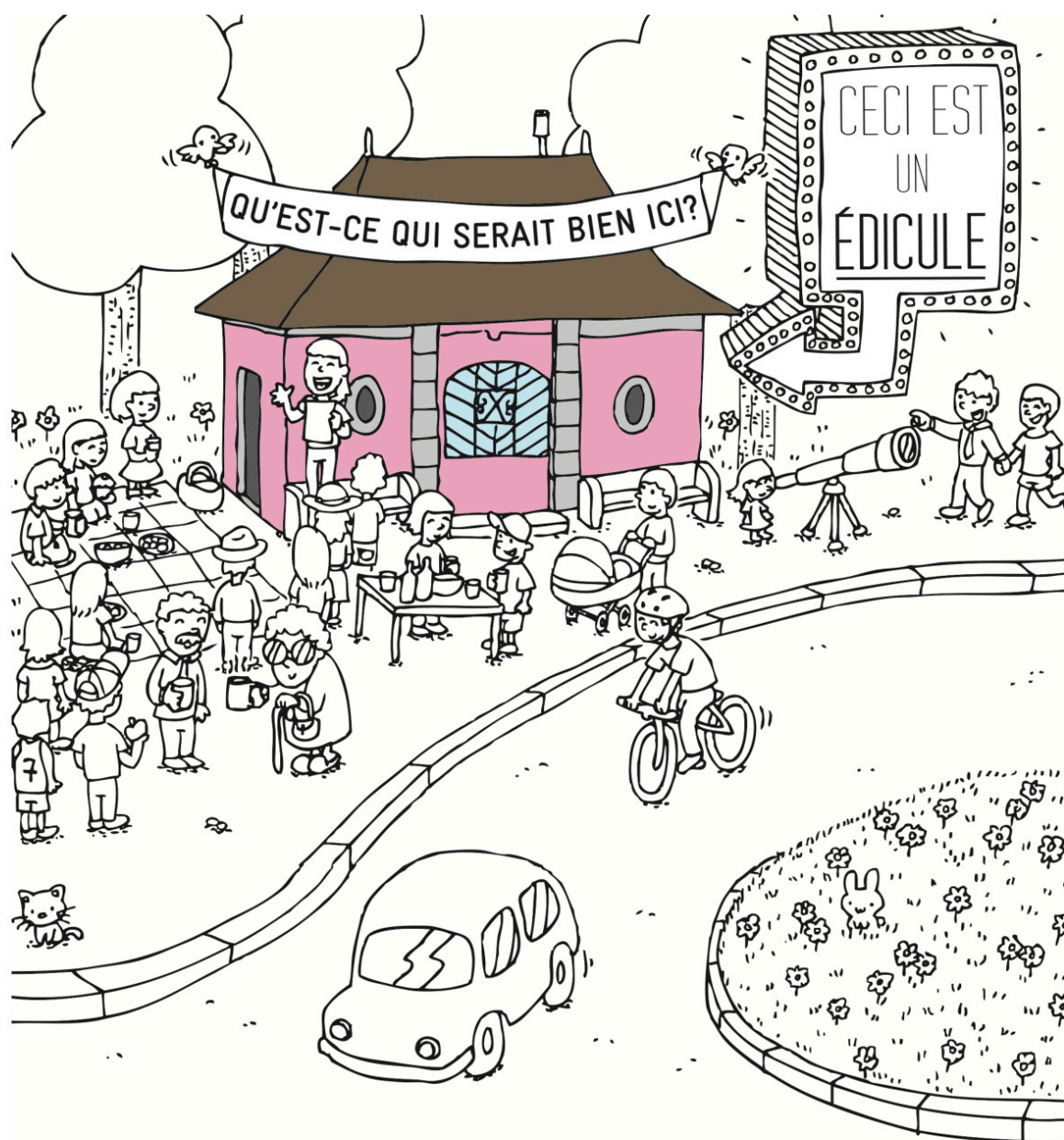
«Nous ne sommes pas contre le fait que ces édicules puissent être réaffectés à des privés», explique Valérie Niederoest, membre du Collectif «Transmission» qui organise l'événement. «Nous souhaitons simplement que ces lieux insolites, qui sont en lien avec l'histoire de leur quartier, servent prioritairement à un maximum de personnes et qu'ils soient animés de manière dynamique.» L'idée? Ouvrir une véritable démarche participative pour voir s'il serait possible, par exemple et avant toute affectation à des privés, d'en

faire des lieux d'expositions, d'animations extérieures, voire des cafés associatifs.

Interpellation déposée

Cette démarche n'est pas isolée. Fin août, le conseiller communal PS Benoît Gaillard déposait une interpellation urgente en ce sens, demandant notamment que l'appel d'offres lancé cet été pour ces trois nouveaux édicules, et qui s'est terminé le 15 septembre, prenne en compte les projets associatifs proposés. Dans sa réponse, la Municipalité n'en a pas rejeté l'idée. ■

Le pique-nique de soutien a lieu ce jeudi 25 septembre de 17h30 à 20h30. Lieu: Rond-point Dapples-Fraisse (sous-gare)



PIQUE-NIQUE | 25 septembre 2014

Pour une utilisation communautaire des édicules lausannois

Venez partager vos idées et envies à propos de l'avenir de ces bâtiments publics
- de Chailly, sous-gare, Bugnon, etc. -

Un espace de discussion et de collation vous attend, prenez vos victuailles !

Rendez-vous de 17h30 à 20h30 à l'édicule rose du rond-point Dapples-Fraise (sous-gare)

Informations supplémentaires & manifeste sur <http://edicules.tumblr.com/>







QU'EST-CE QUI SERAIT BIEN ICI ? QUE FAIRE ICI ENSEMBLE ?

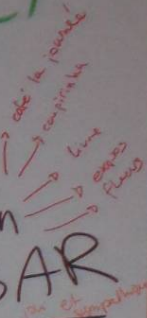
... quel avenir pour les édicules lausannois ?

un lieu dédié au STREET ART (Santalimato)

mobile & extérieure

un établi où on fait emprunter des outils pour bricoler dehors, rénover nos meubles, rencontrer des gens... au lieu de les jeter. Dû se joindre!

Un BAR



Une grande cuisine que les associations pourraient louer pour faire de grands repas dehors...

avec des gens pour apprendre à d'autres gens comment faire

une régie un café

UN BAR À MUSIQUE

Un bar avec des livres à lire.

un coin sympa, pour la culture + Tapas et le resto.

La nécessité de faire réinstaller des WC publics sans à gaspiller! Un accès WIFI

un endroit polyvalent : extension bibliothèque, jardin botanique, associations, piéce... (des concerts de musique...)

en faire non pas un bâtiment, mais un monument à la gloire de la non-consommation

DES VERTES

Une petite buvette avec un atelier pour vélo (gratuit)

Organiser des lectures, faire des ateliers autour de l'écriture, des rencontres, d'écrivains.

Un local d'échange de savoirs avec panneau de petites annonces et des tables, chaises, flipcharts, etc pour les échanges.

Pourquoi pas une médiathèque pour la location de films, de matériel pour s'exprimer visuellement et organiser des projections thématiques ???
QUEST-CE QUI SERAIT BIEN ICI ?

UN ATELIER LIBRE POUR QUE CHACUN PUISSE BRICOLER SES ENVIES SANS AVOIR, TOUS, SON MATERIEL PERIO. (création d'explosifs, expression artistique, et plus si affinités)

UN CAFE avec VERANDA dans le style actuel pour se protéger du vent et de la pluie - IDEAL pour les mamans entre EcoLES et une buvette
qui prête des jouets de pataque, des feuilles de ping-pong et des verres en verre prêt à l'emploi!

Un lieu pour apprendre à manger sainement! (Légumes, fruits...)

Un endroit où on peut échanger des jouets.

Un endroit pour les contes!

Installer une "Boîte d'échanges entre voisins" et un piano voir "Happy City Coe".

Bains turcs

mardi: filles
mardi: hommes
jeudi: marché

Bibliothèque
Armoire ouverte
pour des objets à échanger!

UN ENDROIT POUR ECHANGER DES LIVRES POUR ALLER CHERCHER LE PANIER DE LEGUMES POUR VENIR REPARER SON GRILLE-PAIN ET SON VELO POUR BOIRE DU SIROP ☺

Un local à louer (pour location/ réparation)
tranchettes
tous échantillons (cours de manège)

Un lieu d'échange culturel
café, librairie...

SUPER! IDEE!

UN ATELIER MECANIQUE

Une maison pour faire la fête avec enfants
Bar + Discos musique à gogo

Organiser des permanences mensuelles: conseils parents, jardin; perfectionner son anglais; écrire public; appui scolaire en relation avec les associations du quartier et les compétences des habitants.

"J'aimerais un bar!"
"Sirop, cacao, fantaisie!"
+ Faire du vélo avec la maison de quartier.

Espace pour s'arrêter, avec des sirops en été et des marrons en hiver...

Gardiennage et ludothèque communautaire

Oui! Tout ça, et aussi des toilettes!

Une buvette avec prêt de jeux de plein air: raquettes, ballons, ... des BO pour les enfants après l'école et les parents et les voisins (tout le monde) quoi!

Quel avenir pour les édicules lausannois?

QUE VOUDRIEZ-VOUS VOIR / FAIRE ICI?

que les papies et mauses
qui s'embêtent viennent

tenir un café associatif

* Ils s'embêtent pas forcément

Oui!!! Un lieu
d'échange entre les
générations

Un lieu de rencontres
par le quartier

INTERGÉNÉRATIONALITÉ

UN LIEU LAISSÉ
AUX PERSONNES DU QUARTIER
A CÔTÉ ET EN DÉHORS
DU GROUPE DE

GUIGNOL
A LAUSANNE!

DES WC PUBLICS

APPARTENANT A TOUS

+ Ballons

- Paire de flip

- Crapin

- Bannons

On veut des paniers picnic avec
produits du terroir pour profiter du parc!

UNE ANNEXE COOL DE
LA MAISON DE QUARTIER.
(AVEC 2-3 EMPLOIS)

Un local pour répéter son instrument
de musique (clé à la maison de quartier %
bibliothèque)

⊗ Je soutiens!

→ espace musical ouvert pour
des jam-sessions.

Des ateliers créatifs

Un point d'information sur les initiatives citoyennes du
quartier sous-gare. ⊗ Je soutiens

• Une buvette Alupa qui emploie des personnes en recherche de travail.
oui! une buvette after crèche-after school, after work
sociale et communautaire

Bar à glaces et en tioux boissons chaudes

des concerts!